

ACTUALITÉ Mercredi 21 mai, le syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne tenait son assemblée générale annuelle dans les locaux du CIVC à Épernay.

Les courtiers champenois : experts au service des vigneron

Au menu des courtiers réunis à Épernay : bilan d'un an de coprésidence, élections, renforcement de la communication sur le rôle du courtier dans le concert champenois, mais aussi renouvellement des contrats, traçabilité, approvisionnement... les sujets ne manquent pas et les courtiers réaffirment leur expertise tant auprès des vignerons qu'au niveau interprofessionnel.

«L'année qui vient de s'écouler a été l'occasion d'expérimenter la nouvelle gouvernance de notre Syndicat fondée sur une coprésidence et surtout d'aller l'expliquer aux différents responsables des instances champenoises, à savoir le Syndicat général des vignerons (SGV), l'Union des maisons de champagne (UMC) et le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC). Cela a été aussi l'occasion d'échanger avec chacun d'eux sur la Champagne, et nous avons pu relever leur perception très positive de notre Syndicat» expliquait Frank Hagard, coprésident. «Cette gouvernance à double tête nous permet d'assurer une représentation accrue sur le terrain mais aussi de partager les décisions de notre Syndicat» rappelait Jean-Pierre Dargent, coprésident.

Connaître l'environnement
L'activité 2013 a été soutenue, tant sur le terrain qu'à l'inté-



Les deux coprésidents Frank Hagard et Jean-Pierre Dargent.

35 MEMBRES

■ Créé le 1^{er} juin 1941, le Syndicat professionnel des courtiers en vins de Champagne (SPCVC) existe sous ce nom depuis 1952. Il compte actuellement 35 membres et est adhérent à la Fédération nationale des courtiers en vins et spiritueux. Depuis 1996, un examen d'aptitudes professionnelles a été mis en place au plan national, et a été enrichi en Champagne d'un memento spécifique. Une charte déontologique du courtier en vins de Champagne a été également adoptée en 2000.

rieur même du syndicat. «Il est impératif que nous soyons à la fois des conseillers avisés pour nos clients mais aussi forces de proposition. Et sans une

connaissance parfaite de l'environnement, cela nous paraît bien difficile».

2013 a été également une année phare pour le projet interprofessionnel «Champagne 2030». Ainsi, Franck Hagard le rappelle : «nous avons été quelquefois sollicités sur ce projet, structurant pour l'avenir de la filière. À ce titre, nous aurions souhaité être davantage impliqués de façon plus régulière, car ce projet est particulièrement impactant pour notre métier de courtiers». Plus récemment, le Syndicat des courtiers a été consulté sur le renouvellement des accords interprofessionnels. «Ces accords seront entérinés vers la mi-juin et s'appliqueront pour 5 vendanges à partir de la prochaine».

Autre projet important pour le vignoble champenois : les nouvelles modalités de suivi des approvisionnements. «La déclaration d'approvisionnement et de production était en expérimentation, elle devrait se généraliser à tous les opérateurs sous deux ans. Nous avons collaboré à ce projet avec les douanes et le CIVC, alors même que nous avions mené une réflexion sur ce sujet, convaincus de la nécessité d'améliorer la traçabilité des raisins. Les courtiers seront au cœur de ce système, au centre des flux de raisins.»

S'ouvrir aux problématiques

Ces actions font écho à la dynamique exposée lors de l'assem-

blée du 21 mai, par Jérôme Prince, président de la Fédération nationale des syndicats de courtiers en vins et spiritueux. Effectuant un tour de France des régions, il a félicité les Champenois pour la qualité de l'organisation de la filière. Il a aussi rappelé les bases du métier : sécuriser les contrats et assurer la traçabilité. «Le courtier, en Champagne, comme ailleurs en France, doit être l'homme-clé des transactions sur sa région, rappelait-il. Parallèlement, il est essentiel qu'il s'ouvre sur les problématiques générales de la viticulture afin de pouvoir apporter sa réflexion». Dans une Champagne qui évolue en permanence et à la veille

du renouvellement des accords interprofessionnels, Jean-Pierre Dargent et Franck Hagard ont rappelé que «le courtier en vin doit continuer à tendre vers un grand professionnalisme. La pérennité de notre profession doit s'appuyer sur l'implication de tous, la cohésion de l'ensemble régional que national, avec une présence permanente à tous les niveaux, auprès de tous les acteurs directs et indirects de la filière».

Enfin, les coprésidents ont annoncé qu'en 2016, les courtiers champenois accueilleront le congrès de la Fédération nationale en Champagne.

LE NOUVEAU BUREAU DU SPCVC

■ L'assemblée a été l'occasion de procéder à des élections au Bureau du SPCVC :

Coprésidents : Franck Hagard et Jean-Pierre Dargent -
Xavier Guerrapin, Secrétaire Général - Laurent Hutier Secrétaire adjoint - Henri Picard, Trésorier. Membres du Bureau :
Denis Valton, Philippe Launois, Yves Fourmon, Raynard Leclair, Yannick Farget, Marc Antoine d'Aimery, ainsi que Frédéric Germond et Matthieu Cugnart, membres stagiaires.

CHAMPAGNE : DES MARCHÉS EN PLEINE MUTATION

Jean-Pierre Dargent est revenu sur les chiffres des expéditions de champagne en faisant un focus de 2007 à 2013.

«En 2007, la Champagne expédiait 338 millions de bouteilles. L'an passé, 304. Cela représente une baisse globale de 10 %, les marchés français et européen étant les plus touchés alors que les pays tiers poursuivent leur progression».

Les marchés du champagne sont en pleine mutation et ce n'est pas sans conséquence sur le marché amont. Les derniers chiffres du premier trimestre confirment de nouveau cette tendance, qui justement n'en est plus une. Pour le coprésident, «il s'agit désormais d'une réalité et celle-ci a des implications directes sur le marché amont. La conjugaison de l'hétérogénéité des acteurs avec l'évolution des marchés de vente influant sur notre cœur de métier. Évolution du marché des vins sur lattes, prix du foncier, développement de la prestation, émergence continue des équipes «relations vignobles» des maisons... Nous devons avoir conscience que ces réalités auront des conséquences sur notre métier. À nous de relever le défi!».

Face à ces nouveaux défis, Jean-Pierre Dargent a annoncé la mise en place d'une communication plus forte à destination des vignerons sur l'expertise des courtiers. «Nous avons à cœur d'accroître notre visibilité, d'expliquer encore mieux aux vignerons en quoi nous pouvons les accompagner, les conseiller.

Demain, un vigneron qui aura besoin de conseils pour une vente de sa production, ou dans l'évolution de son activité devrait avoir le réflexe de se tourner vers un courtier en vins, expert du marché, indépendant. Ce n'est malheureusement pas un réflexe aujourd'hui. Cette communication sur notre savoir-faire et notre professionnalisme sera le fer de lance de l'année 2014».

Cette année, le Syndicat des courtiers va également mettre en place des sessions de formation à destination de ses membres.